Domaine Public 835

DP

J.A. 1000 Lausanne 1 9 octobre 1986
Hebdomadaire romand Vingt-troisième année

Réforme du droit foncier : on y arrivera un jour

"Si les salaires, depuis 1945, avaient augmenté dans les mêmes proportions que le prix du mètre carré de terrain à Zurich-Schwamendingen, un conducteur de train gagnerait aujourd'hui 36 000 francs par mois !" Ce constat n'a pas réussi à ébranler la majorité bourgeoise du Conseil national. Ignorés également tous les autres arguments qui démontrent le mauvais fonctionnement du marché foncier. Balayés l'initiative "Ville - campagne" et le contre-projet socialiste qui allait dans le même sens : empêcher la spéculation sur le sol, modifier le droit existant afin d'éviter que la propriété foncière ne devienne de plus en plus le privilège d'une minorité exclusive de ces grands iinvestisseurs que sont les banques, les caisses de pension et les compagnies d'assurances. Les chiffres qui traduisent la concentration de la propriété immobilière sont aujourd'hui impressionnants.

Mais le problème n'est pas nouveau, comme nous le rappelle Hans Tschäni dans son dernier livre "Wem gehört die Schweiz ?" (voir encadré). Les décisions prises la semaine dernière par le Conseil national s'inscrivent dans une longue série de batailles perdues (voir DP 832). Il semble qu'il soit particulièrement difficile dans ce pays de faire admettre que le sol, en économie de marché, ne doit pas obéir aux mêmes lois que le savon, la limonade, l'automobile et les autres biens de consommation.

(suite au verso ...)

A qui appartient la Suisse

(*wl*) Des chiffres qui ont un relent de tiers-monde : 10% des contribuables suisses possèdent 80% du capital immobilier. 19% seulement des paysans sont propriétaires du sol qu'ils exploitent ; l'endettement agricole s'élève à 10'000 francs par hectare. Dans les villes de plus de 100'000 habitants, 6,8% des gens possèdent leur logement. Nous sommes à plus de 70% un peuple de locataires, ce qui constitue un record européen (Etats-Unis 35%, Italie et France 43% environ). En 1980, 600'000 appartements (22%) sont propriété des milieux immobiliers (sociétés, caisses d'assurances et de pension etc ...), sans compter les maisons individuelles et les résidences secondaires qui feraient monter la proportion à plus du tiers.

Telles sont les données que nous présente Hans Tschäni, auteur de "Qui gouverne la Suisse" dans son nouveau livre "Wem gehört die Schweiz ?" (Orell Füssli Zurich, 1986, pas de traduction française en vue pour l'instant). Alliant l'engagement du jeune journaliste à la sagesse du vieux routinier, Tschäni retrace l'histoire de la propriété dans la démocratie suisse. Il met en évidence le décalage entre l'idéologie et la réalité du régime foncier et rappelle quarante ans de luttes politiques pour une réforme du droit du sol : les initiatives des Jeunes paysans et des socialistes (rejetées en 1950 et 1967) contre la spéculation, les remèdes inappropriés qui consistent à empoigner le problème en imposant des restrictions aux étrangers, la trop longue mise en place de l'aménagement du territoire etc ...

Critiquant vertement la propriété égoïste et le lobby qui la défend de manière si intransigeante, Tschäni ne se résigne pas pour autant au statu quo. Selon lui, les réformes sont inéluctables et finiront par triompher.

Réforme du droit foncier : on y arrivera un jour

(suite)

Il n'empêche que ce nouveau refus clair et net d'une réforme du droit foncier peut surprendre, à l'heure où même les partis bourgeois s'inquiètent de voir la propriété immobilière devenue inaccessible à la majorité des Suisses.

Alors pourquoi ce blocage ?
Il y a tout d'abord un problème économique réel. Même si les imperfections du système de marché apparaissent dans le cas du sol plus nettement qu'ailleurs, il n'est pas facile de proposer des mécanismes alternatifs convaincants. Les cas de distribution collective sont bien souvent décevants. Quelle différence, après tout, entre le spéculateur privé qui offre des appartements chers et la commune riche qui prévoit un maximum de zones de villas dans son plan d'affectation pour gonfler ses revenus ? A côté de l'égoïsme individuel existe un égoïsme collectif et tous deux s'opposent à un intérêt plus général.

Il y a également un problème idéologique, qu'a bien exprimé le rapporteur de la commission Victor Ruffy : plus la pression sur le sol augmente, plus l'idéologie de la propriété foncière garantie purement et durement se renforce. C'est cette doctrine qui aujourd'hui s'oppose même à des mesures purement techniques, telles l'amélioration de la statistique foncière, qui rendrait le marché plus transparent.

Reste le facteur politique. En plus des socialistes, les forces qui militent pour exclure le sol du régime du marché se recrutent dans des milieux très divers : Eglises, urbanistes, paysans, adeptes de la "monnaie fondante", dans la tradition du penseur allemand Silvio Gesell. Ces groupes sont toujours marginalisés dans leur propre milieu - l'urbaniste Hans Bernoulli dut quitter son poste de professeur à l'Ecole polytechnique de Zürich pour avoir proposé, dans les années trente, la commercialisation du sol et le droit de superficie individuel. Trop hétérogènes, ils n'ont jamais pu constituer une opposition sérieuse aux forces bien organisées qui défendent le régime actuel.

Sous cet aspect, l'initiative "Ville - campagne contre la spéculation foncière" constitue une première. De manière pragmatique, elle vise une alliance politique plus large, entre les deux groupes qui sont le plus victimes de la surenchère du sol : les paysans et les locataires.
Manifestement, les consciences ne sont pas prêtes : la semaine dernière au Parlement, les représentants paysans n'ont rien voulu savoir. Malgré tout, l'espoir de voir un jour s'allier toutes les forces favorables à une réforme foncière subsiste, car les problèmes liés au sol ne pourront qu'aller en s'aggravant, ceci par le jeu de deux facteurs interdépendants.
L'exploitation de la terre atteint ses limites alors que les capitaux (suisses ou étrangers) prêts à s'investir dans l'exploitation foncière sont pratiquement illimités. L'Action nationale avait senti le problème il y a vingt-cinq ans en lançant une initiative populaire à laquelle le Gouvernement a répondu par la Lex von Moos, suivie plus tard des lois Furgler, Friedrich et Kopp. Les Verts vont fatalement prendre la relève.

Les chances de voir se former une large coalition pour la réforme du droit foncier augmentent dans la même mesure où la propriété privée tend à devenir le privilège d'une petite minorité,

WL

Une autre source d'information utile pour ceux qui s'intéressent à la question du droit foncier : Blätter für ein neues Bodenrecht, *trimestriel édité par la* Gesellschaft für ein neues Bodenrecht, *Bern.*

CONSEIL DES ETATS : PAS TERRIBLE

(*jd*) Le Conseil des Etats aime à jouer la conscience juridique du Parlement. A l'occasion il renvoie sèchement la copie au Conseil national, à son goût trop facilement démagogue, superficiel et brouillon. Des sages donc, gardiens des principes, capables de recul, qui savent faire prévaloir la raison sur les passions.
Souvent hélas, cette image de la Chambre haute ne résiste pas à l'analyse. Image d'Epinal. Ainsi de la décision récente sur les derniers tronçons du réseau autoroutier. Des citoyens zurichois ont adopté une initiative contre la traversée du Knoau, cette région agricole intacte au sud de Zurich, au profit d'une solution en tunnel rejoignant l'autoroute toute proche qui longe le lac. Pour les sénateurs, foin du fédéralisme et de la prise en compte de l'avis de la population concernée. Le démocrate-chrétien d'Uri Muheim, - tout sauf un gauchiste ou un écolo, a bien averti ses collègues de la situation catastrophique de son canton depuis l'ouverture de l'axe autoroutier du Gotthard, rien n'y fit. Pour les sénateurs, l'essentiel est de maintenir une décision prise il y a vingt ans, de renvoyer l'ascenseur aux confrères qui déjà ont obtenu leur bout d'autoroute. Sans égard aux expériences faites. Révision prévisionnelle, zéro. Les sénateurs, c'est aussi ça : obtus, bornés.

QUAND LA BNS S'EVADE

(*yj*) La dernière livraison (no 3/86) du bulletin trimestriel *Monnaie et conjoncture*, édité par la Banque nationale suisse, contient une énorme erreur de traduction, qui pourrait bien égratigner le sérieux de notre centrale d'émission. En effet, le résumé français (et italien d'ailleurs) d'un article sur la "périodicité des taxations fiscales et la circulation monétaire" parle continuellement de "l'évasion fiscale et la circulation des billets". Il est vrai que si les auteurs de l'article en question avaient trouvé le moyen de lutter contre l'évasion fiscale en poursuivant les billets en circulation, ils auraient bien mérité des autorités de taxation.

BERNE

Les radicaux derrière la porte

(*cfp*) Fort de quarante députés au Grand Conseil, le parti radical bernois a perdu, lors de l'élection mémorable du 11 mars dernier ses deux sièges au Gouvernement cantonal au profit de Leni Robert et Benjamin Hofstetter, élus de la liste libre. Comment le "grand vieux parti" supporte-t-il ce rôle d' "opposition" après plus d'un siècle et demi de présence continue à l'Exécutif ?

Il semble que le camp radical considère cette éviction comme toute provisoire et se prépare à reprendre le pouvoir lorsque l'occasion se présentera. Dès la première session du nouveau Grand Conseil, on a pu voir les radicaux se montrer plus critiques que d'habitude, tont en ménageant les "cousins" de la puissante UDC. On se souvient que le divorce entre les deux partis avait largement contribué à la défaite radicale. Il n'est donc pas surprenant de les voir renouveler des alliances tactiques visant à gêner la politique des socialistes et des "libres" et à leur imposer des mesures favorables à la bourgeoisie.

Peu avant le début de la session, le groupe radical a défini ses objectifs dans un programme en neuf points. Il serait vain d'y chercher l'originalité, on y retrouve les déclarations habituelles : résistance à la centralisation, frein à la "frénésie législative", création de "conditions favorables" pour les entreprises, encouragement à la propriété, etc... Le neuvième et dernier point est très clair, il s'agit de "créer les conditions pour reprendre à nouveau des responsabilités gouvernementales".

On comprend, dès lors, que le parti radical ne veuille pas parler d'opposition mais de "critique constructive". Même s'il annonce qu'il ne se ralliera plus aussi facilement qu'autrefois aux propositions gouvernementales qui ne lui conviendraient pas, il est clair qu'il fera tout pour ne pas s'aliéner l'appui de l'UDC, indispensable à court terme pour la réélection du Conseiller aux Etats radical.

Si le parti a été jusqu'ici fortement marqué par son aile proche des milieux économiques, les choses pourraient changer avec la désignation récente d'un nouveau président. Politiquement plus proche du libéralisme, Rolf Schneider ne plaît pas forcément aux milieux d'affaires qui n'ont pas manqué de le faire savoir. Par ce changement de "look", le parti espère se refaire une crédibilité, sérieusement malmenée par l'incident Leni Robert : n'oublions pas que l'actuelle Conseillère nationale et Directrice cantonale de l'instruction publique avait dû quitter le parti radical qui refusait de la prendre au sérieux.

Désormais privés des informations que leur fournissaient leurs Conseillers exécutifs, les radicaux surveillent de très près le travail du Gouvernement. Neuf groupes de quatre députés ont été constitués, qui suivent chacun les dossiers d'un département, alors qu'un dixième surveille la présidence et établit la liaison avec le parti. On envisage également la collaboration des nombreux fonctionnaires supérieurs radicaux, sous réserve bien entendu de l'accord de leurs chefs de département et du respect du secret de fonction.

La manière dont le parti radical va vivre cette "traversée du désert" constituera une expérience intéressante à suivre. Une formation écartée du pouvoir peut-elle influencer sérieusement le jeu politique ? Si la réponse est oui, le cas d'école ainsi créé pourrait constituer un précédent pour d'autres partis.

Les "ratés" du Grand Conseil genevois

(*jd*) "L'opinion suisse romande hostile au catalyseur" (les journaux). L'exemple vient de haut : aucun canton romand n'a institué de déduction fiscale pour encourager l'achat volontaire d'une voiture conforme aux nouvelles normes avant leur entrée en vigueur.

Une telle incitation a failli voir le jour à Genève. Une commission du Grand Conseil a laborieusement débattu d'une motion vigilante et d'un projet de loi du Conseil d'Etat. Elle a fini, en novembre 85, par admettre le principe d'une réduction de 50% de l'impôt auto 86 pour les possesseurs de voitures "propres". Ce projet de loi n'a cependant jamais été soumis au Grand Conseil : la députée chargée du rapport, la socialiste Jacqueline Damien, ne l'a jamais présenté ; elle était hostile au projet à titre personnel ...

La Fédération suisse des cadets a fêté son 50e anniversaire à Berthoud. Il y avait 150 corps de cadets (adolescents recevant une instruction militaire préparatoire et touchant un uniforme) dans la deuxième moitié du 19e siècle ; il n'y en a plus que 13 aujourd'hui, dans cinq cantons : Vaud, Fribourg, Berne, Schaffhouse et Zurich. Ils ont complètement disparu d'Argovie où ils étaient encore obligatoires il y a quelques années.

EN BREF

Le prochain congrès de l'Union syndicale suisse modifiera ses statuts pour reconnaître l'autonomie de l'Union syndicale du Jura bernois (USJB) vis-à-vis de l'Union syndicale bernoise. Un accord réglant les relations des deux organisations à l'intérieur du canton de Berne sera négocié ultérieurement.

Attention, le sigle SPS, que vous avez pu lire dans la page de l'Union suisse des paysans de l'hebdomadaire *La Terre romande*, n'est pas l'équivalent alémanique de PSS, il est préférable de lire "Secrétariat des paysans suisses" (Brougg).

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Ca bouge outre-Sarine

(*réd.*) On ne le répétera jamais assez : pour ce qui est de la conscience écologique, les Alémaniques ont une longueur d'avance sur les Romands. Question de discipline, de mentalité, de culture ... peu importe après tout. La défense de l'environnement sera le combat politique décisif de cette fin de siècle et les exemples à suivre dans ce domaine nous viennent bien souvent d'outre-Sarine. A Bâle et à Zurich, les pouvoirs publics prennent des décisions courageuses, bientôt relayés par les citoyens. Transports publics, distribution du courant, compostage des déchets, trois domaines vitaux, trois solutions originales qui devraient faire réfléchir nos édiles romands.

BALE SE MET AU VERT

(*jd*) Lorsque la région bâloise a introduit un abonnement "écologique" à prix réduit pour le réseau des transports publics, les remarques malveillantes n'ont pas manqué, particulièrement en Suisse romande : action démagogique vouée à l'échec, mode passagère, mesure inadéquate pour modifier les habitudes de déplacement. C'était il y a plus de deux ans. Zurich a suivi et, au moment où l'expérience débute à Lausanne - Genève l'annonce pour le début de l'an prochain - les Bâlois disposent déjà d'un premier bilan, largement positif.

Alors qu'en 1983 on enregistre un recul du nombre de passagers par rapport à l'année précédente (-5,2 %), la période qui va du 1er mars 84 (introduction de l'abonnement vert) au 31 décembre 85 se caractérise par une progression de 21,6 %. Entre mars 1984 et mars 1986, le nombre des abonnements vendus passe de 50'184 à 92'781.

Qu'en est-il de l'évolution du trafic motorisé privé ? Si en 1984 on constate encore une augmentation des passages entre les deux Bâle (+2,5 %, le taux le plus faible depuis 1980), en 1985 les déplacements baissent de 2,6 %.

Coût de l'opération : si l'on compare les résultats de 1983 avec une estimation des coûts en 1985 dans l'hypothèse où l'abonnement vert n'aurait pas été introduit, on constate que Bâle-Ville aurait dû éponger une perte de 21,9 millions l'an passé. Or le déficit effectif se monte à 13,3 millions ; une différence de 8,6 millions et donc un découvert de 1 million si l'on sait que le canton subventionne les abonnements verts à raison de 9,6 millions. Mais comme ce dernier retrouve 3,7 millions par la diminution des déductions fiscales autorisées pour les frais de déplacement, l'opération abonnement vert se solde au total par une diminution des dépenses publiques de 2,7 millions. A Bâle-campagne par contre, la charge supplémentaire se monte à 1,6 million, une somme modeste en regard des résultats obtenus.

Bref, une mesure bénéfique pour les comptes des entreprises de transports publics, pour ceux des collectivités de la région, sans parler du bénéfice non-chiffrable de la réduction de la charge sur l'environnement et du nombre d'accidents.

Mais les villes romandes ne doivent pas se bercer d'illusions : le prix du transport n'est pas le seul élément qui détermine le comportement des usagers ; la qualité du réseau - densité et rapidité notamment - contribue pour une large part au succès des transports publics. Et là, les villes romandes ont encore beaucoup à faire.

ZURICH : LES SI ENCOURAGENT LES ECONOMIES

L'Exécutif de la ville de Zurich vient de préciser le mandat de l'entreprise électrique municipale. Jusqu'alors cette dernière n'avait qu'une mission : approvisionner la métropole en électricité. Dorénavant elle accomplira cette tâche en cherchant les moyens de ralentir la croissance de la demande, au pire, et en développant de nouvelles techniques de production et d'utilisation économe de courant. Le chauffage électrique ne sera installé que dans les cas où une autre solution se révèle impossible.

A l'avenir, l'entreprise électrique zurichoise reprendra les surplus des producteurs privés au tarif ménage. On espère ainsi encourager l'installation de systèmes chaleur-force.

D'autre part, la ville a mandaté deux entreprises pour étudier les mesures à prendre en vue de favoriser les économies et d'assurer l'approvisionnement en électricité.

L'opération est le résultat des réflexions de la municipalité à la suite de la catastrophe de Tchernobyl. On attend maintenant la réaction des autorités lausannoises et genevoises dont les Services industriels sont des actionnaires d'Electricité Ouest-Suisse, une société qui continue de promouvoir le projet nucléaire de Verbois.

QUAND TOUTE UNE VILLE SE MET A COMPOSTER

Le compostage est en passe de faire un tabac sur les bords de la Limmat. En 18 mois, 75 installations de compostage ont été créées par des groupes d'habitants, et le mouvement s'accélère : selon l'adjoint au Service municipal des parcs et promenades, Manfred Racine, chaque jour voit naître deux à trois nouvelles installations ; à tel point que le service vient de lancer un bulletin d'information régulier pour les composteurs. A mi octobre un "tour cycliste du compostage" permettra de faire la visite des composts de la ville, histoire de populariser cette pratique.

Lorsque Manfred Racine affirmait il y a quelques mois que le compostage était une activité non seulement écologique mais aussi conviviale, il s'était attiré rires et sarcasmes.

PRESSE QUOTIDIENNE LEMANIQUE

Quand le marché est trop étroit, mieux vaut unir ses forces

Récemment, la TV romande a consacré un "Temps présent" à la guerre en papier qui voit s'affronter les grands groupes de presse de Genève et de Lausanne. Signe le plus visible : les nouveaux suppléments de radio-télévision. Aujourd'hui, tout semble indiquer que cette guerre-là n'aura pas lieu : le champ de bataille sera ailleurs.

Cette presse qui pervertit

Parmi les lecteurs, il y a de fortes minorités qui dénoncent le nouveau style populaire des grands quotidiens. Vendredi dernier, le Cercle libéral de Lausanne avait invité ses amis à Grandvaux à un dîner-débat consacré à l'évolution de la presse. Il faut entendre ces libéraux vaudois - par ailleurs fort sympathiques - fulminer contre ces "produits commerciaux" qui travestissent l'information et mettent en valeur les vedettes et le fait divers. Les éditeurs de ces journaux étaient invités au débat, mais ils ne sont pas venus. Les libéraux prédisent un sombre avenir à cette presse qui ne mérite plus son nom . Ils affirment d'ailleurs que l'audience du *Matin* est déjà en recul, car les lecteurs n'aiment pas être pris pour des imbéciles. Même les publicitaires commencent à se sentir gênés par ce nouveau support !

Une affaire de gros sous

Les libéraux lausannois ont une conception élitaire de la presse. Ils négligent le fait qu'il existe bel et bien un public pour un "*Blick* romand". Mais le marché du bassin lémanique peut-il supporter deux grands quotidiens de ce type qui ambitionnent de conquérir chacun le terrain de l'autre ? D'autant plus que partout ailleurs, de grands quotidiens cantonaux barrent la route aux journaux extra-régionaux.
Le lecteur ne se doute guère des sommes engagées dans cette opération de suppléments : *Radio TV8* a coûté plus de 20 millions de francs à l'éditeur de *La Suisse* qui doit rentabiliser cet investissement. Lamunière a été plus prudent en refusant l'offre que l'éditeur de l'ancien hebdomadaire *Radio-TV Je vois tout* lui avait faite avant d'aller vers *LaSuisse*. Il faut dire que le prix demandé à l'éditeur du *Matin* était bien supérieur . Mais à Lausanne - et à la *Tribune de Genève* - on se rend déjà compte que *Télé Top Matin* est en train de perdre la bataille contre *Radio TV8* . Ce sera ce dernier qui ira au combat contre la presse illustrée traditionnelle.

D'autre part, l'édition multipack de *Dimanche-Matin* coûte cher et ne rencontre pas vraiment un écho comparable au *Figaro* du week-end avec ses magazines.

Un défi pour la Tribune de Genève

Le calcul économique plaidera en faveur d'un rapprochement entre les frères ennemis de Genève et de Lausanne, ce qui, selon des sources bien informées, aboutirait forcément à une fusion de *La Suisse* avec *Le Matin*. Cela priverait la *Tribune de Genève* de son supplément de télévision fabriqué par *Le Matin*. L'éditeur du quotidien genevois se tournerait alors vers *24 heures* qui a également quelques problèmes avec son supplément *24 Hebdo* qu'il est urgent de moderniser. Ensemble, les deux quotidiens créeraient un nouveau magazine supplément populaire mais d'un niveau supérieur, englobant l'excellente *Tribune Hebdo* du vendredi (arts, médias, littérature) qui n'a pas encore la cote qu'elle mérite.
La véritable guerre se passera donc à Genève, où la *Tribune* devra reconquérir la place que *La Suisse* lui a enlevée comme numéro un de la publicité locale. Théoriquement, elle a de bonnes chances, si elle n'avait pas à traîner un éternel boulet du nom de Publicitas. Car Publicitas possède toujours la quasi-totalité du capital-actions de la *Tribune*, et dans le combat qui s'annonce dur, la grande agence de publicité aurait tendance à sacrifier, "le cas échéant", ce quotidien pour ne pas perdre *La Suisse*, mine d'or publicitaire sur un marché genevois qui n'est plus extensible (voir DP 829). Tel est l'enjeu qui se cache derrière la petite guerre des suppléments ! Inutile de décrire le marasme qui attend la presse quotidienne quand seront ouvertes les vannes de la publicité à la télévision, aujourd'hui encore très limitée par la loi. En termes plus économiques et moins effrayants : quand le régime de liberté publicitaire sera introduit pour les médias électroniques.
La première vague de concentration a fait quelques victimes du côté des petits journaux et de la presse politique. La deuxième vague se prépare : elle nous réserve un beau combat des grands.

Ernst Bollinger

PS : ceci constitue le chapitre 15 de mon livre sur la presse suisse (paru chez Payot, 1986), pour répondre à certains journalistes lausan-nois qui ont reproché à l'auteur d'avoir omis de parler de l'avenir de la presse.

Le Mouvement du Laufonnais, favorable à la séparation d'avec Berne, publie un journal tous ménages, *Der Laufentaler*, qui en est à sa troisième année

Rajeunissement dans la présentation de la revue familiale alémanique *Schweizer Familie*. Cet hebdomadaire, du groupe du *Tages Anzeiger*, approche les 300'000 exemplaires, distribués essentiellement par abonnements

ECHOS DES MEDIAS

Parution la semaine dernière du numéro zéro de *Rotation* (titre provisoire). Il s'agit du nouvel hebdomadaire trilingue du syndicat du livre et du papier, destiné à remplacer les *Gutenberg* et *Helvetische Typographia*. La naissance de cet organe n'a pas été sans résistances de la part de la branche romande du syndicat. DP reviendra prochainement sur le sujet.

L'INVITE DE DP

Quand plus personne ne respecte la loi ...

Lorsque je conduis une voiture, je respecte les limitations de vitesse. Scrupuleusement. Pas tant parce que je suis maladroit et que cela m'arrangerait ; j'ai un peu d'expérience dans ce domaine, ayant fait durant quelques années des essais pour le compte d'un journal. Pas par crainte des sanctions : je pourrais payer l'amende sans trop de douleur, et, habitué des transports publics, il m'est parfaitement indifférent qu'on retire mon permis de conduire. Je n'agis pas par vertu. Les règles sur la circulation routière sont très techniques ; je les respecte sans réfléchir, n'ayant pas de temps à perdre avec elles. En elles-mêmes, elles n'ont aucun intérêt. Résultat de ce comportement : le 90% des conducteurs qui arrivent derrière moi me doublent (pour le 10% restant, c'est parce que leur moteur ne le permet pas).

Cette manière de conduire permet de faire d'intéressantes observations du point de vue zoologique. L'attitude de très nombreux conducteurs contraints simplement de respecter la loi, leurs grimaces, hochements de tête constituent un indice supplémentaire pour se convaincre que l'homme descend du singe.

Puis, c'est le temps de réflexion. En premier lieu, combien, parmi ces gens qui violent la loi et reprochent aux autres de la respecter sont-ils des officiers qui, une fois costumés, exhortent "leurs hommes" au respect sans faille du règlement de service ? Combien d'hommes politiques qui se rendent à une réunion au cours de laquelle ils ne cesseront d'invoquer l' "Etat de droit" ? Combien de "beaufs" prêts à pendre les petits voleurs sous le faux prétexte d'un accroissement de la criminalité et qui sont, eux-mêmes, les plus grands créateurs d'insécurité ? Combien de personnes "propre en ordre" prêtes à maudire la jeunesse parce qu'elle manifeste et "salit" les murs en les sprayant ?

En approfondissant, le juriste ne peut manquer de faire face à une question importante : lorsqu'une règle n'est pas respectée, faut-il la modifier (ou renoncer à l'appliquer), ou est-il préférable, par l'accroissement des sanctions, d'en assurer l'application ? Faut-il supprimer les limitations ou multiplier les contrôles, les amendes et les retraits de permis ? Le choix est certes politique. Mais on doit demander à ceux qui le font un minimum de cohérence.

Admettons qu'ils choisissent la première solution (modification ou non-application de la règle non respectée). Logiquement, ils devront admettre la vente libre du haschisch, la liberté totale de manifester, l'absence de vitesse maximum pour les boguets, pour ne prendre que quelques exemples. Avec la seconde (sanctions accrues), on risque également de se heurter à certaines limites. Il pourrait se révéler nécessaire que l'on empêche les manifestations interdites en usant d'armes à feu (pensons à Kaiseraugst dans un ou deux ans).

La difficulté est que chaque individu se détermine pour l'une ou l'autre des solutions en fonction de son sentiment. Des pronucléaires, prêts à envoyer l'armée à Kaiseraugst au nom du respect du droit, violeront ce droit en roulant à 160, au nom de la liberté. Liberté en vertu de laquelle des jeunes gens refuseront de respecter une interdiction de manifester conforme au droit.

C'est inhérent à la vie en société. L'ennui est que certains ont réussi à faire croire que tout pouvait être cohérent en couvrant ces inévitables contradictions d'un mot dont on dirait, s'il était utilisé en URSS, qu'il fait partie de la langue de bois : le pragmatisme. Ca fait sérieux, et l'incohérence devient un système.

Philippe Bois

(*fb*) Parmi toutes les propositions qui figurent dans le programme fédéral pour diminuer la pollution atmosphérique, il en est une qui a tout de suite focalisé les réactions hostiles : faire passer de 14 à 18 ans l'âge minimum pour conduire un cyclomoteur (voir l'article de l'invité de DP 833, Claude Raffestin)..

L'idée n'est pas nouvelle. A deux reprises l'Assemblée fédérale en a débattu et n'en a pas voulu (propositions du socialiste genevois Jean Ziegler, puis de l'indépendant bernois Paul Günter). Mais elle fait son chemin puisque l'argument écologique rejoint désormais la préoccupation d'éducation sanitaire (de 14 à 18 ans, en pleine croissance, le vélo est préférable au cyclomoteur - il offre la même indépendance) et de politique de la circulation (la catégorie hybride du cyclomoteur, ni vélo ni moto, doit disparaître ; DP 832 p.5).

"BOGUETS"

L'arbre cache la forêt

Les cyclomoteurs vendus en Suisse sont artificiellement contenus dans leurs performances pour se conformer aux obligations légales (vitesse max. 30 kh/h). Il en résulte un rendement désastreux : 25% des hydrocarbures imbrûlés dus à la circulation leur sont imputables. Pour mettre fin à cette absurdité, il faut effectivement surrpimer la catégorie des cyclomoteurs accessibles dès 14 ans et limités à 30 km/h.

Cela ne doit ni faire oublier les autres raisons qui militent dans le même sens, ni faire occulter les nombreuses autres propositions qui figurent dans le catalogue annoncé par Berne. Comme le signalait la semaine dernière notre excellent confrère *La Gazette des pâturages*, l'alinéa sur les mesures à prendre en relation avec les cyclomoteurs occupe exactement 35 lignes dans un rapport de 106 pages, dont 60 sont consacrées à des propositions. Si cette mesure était la seule à échouer, la forêt pourrait quand même respirer ...

ON A LA LIBERTE QU'ON PEUT

Les romands se méfient "naturellement" de tout ce qui vient de Berne, à plus forte raison lorsqu'il s'agit de protection de l'environnement. Voir à ce sujet les articles en pages 3 et 4. On sait que l'introduction du catalyseur est ressentie par nombre d'automobilistes comme une restriction de leur liberté, une sorte de castration. D'où des déparages non contrôlés, comme l'annonce ci-dessous, parue dans un grand quotidien lémanique. Cela se passe de commentaires.

LIBERTY CARS

POUR UN PRIX ÉTONNANT L'EUROPE EN TOUTE LIBERTÉ SANS CATALYSEUR

AUSTIN

Saisissez la chance d'acquérir une Austin/MG sans catalyseur à des conditions exceptionnelles.
Renseignez-vous sans tarder auprès de votre

DP Domaine Public

Rédacteur responsable :
Jean-Daniel Delley
Rédacteur : Marc-André Miserez
Ont collaboré à ce numéro :
Jean-Pierre Bossy
Ernst Bollinger
François Brutsch
André Gavillet
Wolf Linder
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy
Points de vue :
Jeanlouis Cornuz, Philippe Bois
Abonnement :
60 francs pour une année
15 francs jusqu'à fin 86
Administration, rédaction :
Case 2612, 1002 Lausanne
Saint Pierre 1, 1003 Lausanne
Tél : 021 / 22 69 10
CCP : 10 - 15527-9
Composition et maquette :
Domaine public
Impression :
Imprimerie des Arts et Métiers SA

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Les lettres romandes

J'espère que vous vous êtes réjouis comme il se doit des résultats des dernières votations ?
Moi, voyez-vous, ça me changeait... J'ai l'habitude de jeunes gauchistes - - d'ailleurs très sympathiques - qui confondent parfois un peu leurs difficultés en orthographe et en arithmétique avec les horreurs du capitalisme ! Chez ces Messieurs de la droite réactionnaire, il en va un peu différemment : c'est l'ignorance de l'allemand et de la culture alémanique qu'on élève au rang de principe épistémologique - je dirais : *gnoséologique* ! Tout ce qui vient de Berne, sans exception... Courage, Messieurs, courage : encore un effort, et nous en aurons définitivement terminé avec ces balivernes que sont la démocratie et la Confédération helvétique - encore un effort : les deux tiers, déjà des citoyens sont dégoûtés de ces petites comédies...

A propos de culture helvétique et d'ingérence de la Confédération dans un domaine où elle n'a que faire : une institution qu'il m'est arrivé de critiquer - la *Fondation Schiller* - vient selon moi d'avoir la main particulièrement heureuse dans l'attribution de ses prix annuels (à ne pas confondre avec les livres qu'elle distribue à ses membres, dont je parlais récemment) :
Pour les Romands, trois lauréats : Gaston Cherpillod pour ses nouvelles *La Nuit d'Elne* ; Bertil Galland pour son livre *Le Nord en Hiver* ; et Janine Massard pour son roman *La Petite Monnaie des Jours* - trois livres qui me semblent réunis non seulement par le prix qui les distingue, mais aussi ... comment dire ? Par une commune humanité, une commune chaleur humaine ; une commune générosité.

Janine Massard - que préface d'ailleurs Cherpillod - fait parler ceux qui d'ordinaire n'ont pas le droit à la parole - ce n'est pas par hasard que son roman paraît aux Editions d'En-Bas : des petites gens, quelque part sur *la Côte*, vers Morges, Rolle ou Nyon, et plus particulièrement des femmes, dans les années 40-50, c'est-à-dire avant le commencement de la (relative) prospérité. Et elle le fait à la fois avec tendresse et avec infiniment d'humour ; avec un art très grand de rendre l'accent, les intonations, les tournures de chez nous. J'ai pensé en lisant *La Petite Monnaie des Jours* à *La Malvivante*, de Mireille Kuttel et plus encore à *La Pérégrine*, dont j'ai entretenu les lecteurs de DP voici deux ans. Je ne sais s'il y a une "écriture féminine", comme on aime à dire quelquefois ; en tout cas il y a entre les deux romancières une parenté de thèmes : sympathie pour les humbles, sympathie pour celles et pour ceux dont on se demande parfois s'ils obtiendront jamais *l'égalité des droits...*

Cherpillod nous raconte des histoires de chasse et de pêche - et voici que surgissent non seulement des figures de marginaux, plus en accord avec la nature qu'avec la société, mais celles des *chassés*, pour lesquels, mystérieusement et tout chasseur qu'il est, il éprouve sans doute plus de sympathie que vous et moi. Le tout écrit dans ce style inimitable, fait de gouaille et de préciosité, qui n'appartient qu'à lui et le ferait reconnaître entre mille au bout de quelques lignes - un style qui fait de chaque page un délice.

Enfin Galland, qui nous parle de sa "matrie", la Scandinavie, de la Finlande, de l'Islande, de la Russie - tous pays et tous peuples qu'il connaît familièrement, qu'il aime et qu'il nous fait aimer, en reporter et en ethnologue, en historien et en linguiste - allant plaider très courageusement le procès en réhabilitation de Knut Hamsun, grand écrivain sottement compromis avec le nazisme - comme le malheureux Schaffner ! Un seul défaut à son livre : le regret qu'il nous donne que l'auteur n'en ecrive pas plus souvent !

JC

Geneviève Aubry s'exprime où elle peut

(*vr*) Madame Geneviève Aubry n'a vraiment pas de chance. Dans une rubrique intitulée "sous la coupole fédérale", la Conseillère nationale radicale bernoise concluait son paragraphe consacré au débat de Tchernobyl de la session de juin de la manière suivante :

...Devant ce mur de lamentations et ce manque d'unité de philosophie, on reparlera de Tchernobyl dans une quatrième semaine de session, soit en octobre. D'ici là, les esprits s'étant un peu calmés, les experts auront eu l'occasion de faire des propositions concrètes qu'il sera possible de discuter. Les vacances auront effacé l'ombre de Tchernobyl qui a plané sur tous les débats de la session d'été.

Or, durant l'été, les Soviétiques se sont rendus à Vienne pour dire notamment que plusieurs milliers d'Ukrainiens doivent s'attendre à mourir d'un cancer durant ces prochaines années suite à l'accident de la centrale. Loin d'être effacée, l'ombre de Tchernobyl continue de planer désormais sournoisement. Chez nous, malgré les beaux jours, Gösgen et Mühleberg se sont mises à "péclotter" un peu.

Le lecteur qui croirait reconnaître dans ces lignes extraites et citées la phraséologie de *L'Atout* se trompe. Ce texte a été publié dans le très sérieux *Bulletin des médecins suisses* du 10 septembre. M. Carlo Grassi, docteur en médecine honoris causa qui, comme on le sait, appuie plus ou moins le nouveau parti de Valentin Oehen en est le rédacteur responsable.

On trouve encore dans le Comité de surveillance (par quoi on doit entendre surveillance du sérieux des articles), le Dr L. Fierz. Ce dernier n'est pas encore très connu parmi les parlementaires mais il ne tardera certainement pas à se tailler une réputation tant ses engagements contrastent avec ceux de Madame Leni Robert à qui il a succédé. Il appartient donc au parti des Verts ; mais peut-être M. Fierz est-il le représentant d'un nouveau courant verdoyant ?

En tout cas, on aura vu sous la Coupole, dans le débat consacré aux rentes pour handicapés, que ce plutôt jeune médecin, dans un développement dont la logique nous a échappé, n'a pas hésité à préconiser les solutions fortes, entendez celles qui remettent en cause les rentes acquises de certains handicapés lourds et qui auraient permis de diminuer les dépenses prévues de 53 millions.

Quant à Madame Geneviève Aubry, elle verra sa souffrance abrégée dans la mesure où, pour elle, la dispute sur le nucléaire est un faux débat. Son groupe et beaucoup d'autres n'ont pas jugé le moment favorable à une vraie session extraordinaire consacrée à Tchernobyl. Juste un jour et demi, éventuellement deux, ont été jugés suffisants, en prolongation de la dernière semaine au moment où les parlementaires sont plutôt fatigués et durant lesquels le droit à la parole sera malmené,

Les faits sont cependant têtus et la radioactivité a une durée de vie longue, parfois très longue.

Foot de dessous de table

(*ag*) Bonne émission de "Temps présent" sur les finances des clubs suisses de football et les salaires avoués ou inavoués des joueurs du haut de gamme.

Les enquêteurs disposaient d'un levier efficace : les jugements du tribunal arbitral de la Ligue suisse sur le montant des transferts. Or ces décisions reposent sur des critères précis, notamment le salaire touché dans le club que quitte le joueur et celui qu'il touchera chez son nouvel employeur. Le plus coûteux transfert enregistré est de 560'000 fr. A partir de ce chiffre, on peut calculer, par quelques règles de trois simples, le nouveau contrat.

Donc, au sommet de la pyramide, des revenus (salaire de base, primes, avantages en nature) de l'ordre de 500'000 fr. annuels et nets. Il faut monter très, très haut dans la hiérarchie bancaire ou industrielle pour trouver des revenus comparables.

Les vedettes du football, éphémères, font jouer la loi de l'offre et de la demande que ne règle aucun accord de modération passé entre les clubs. On ne saurait reprocher aux joueurs de profiter de l'offre du marché. Par définition les vedettes sont un produit rare. Mais précisément on peut s'étonner qu'en matière de football, on traite comme des "vedettes" des joueurs qui manifestement font preuve d'un talent qui n'a rien d'exceptionnel.

L'émission prit tout son intérêt - comme un aveu lorsque le non-dit implicite devient explicite et formulé - au moment où M. Luisier, président du F.C. Sion et patron du *Nouvelliste*, admit que la pratique des dessous de table était courante. Cette pratique signifie évidemment soustraction fiscale de la part du joueur et complicité des responsables du club, présentation de comptes et de bilans incomplets, etc ... Certes, chacun pouvait subodorer ces procédés. Mais désormais une référence est à disposition. Elle est de première main.

Comment ne pas se souvenir des malheurs du FC Saint-Etienne ? La déconfiture du club avait, lors de l'instruction pénale, mis en évidence d'assez mirobolants dessous de table. Et les vedettes, dont quelques-unes méritaient ce titre, avaient dû répondre à la convocation du magistrat instructeur, y compris Platini soi-même.

Et en Suisse applique-t-on le droit ? A partir du moment où l'aveu est public (quoi de plus public qu'une émission télévisée de grande écoute ?) l'autorité peut-elle faire comme si rien ne s'était passé ? Ce n'est pas la rétribution, pourtant hors de toute échelle des valeurs, qui choque, mais le défi est ouvert à l'égalité du traitement devant la loi. Le privilège, banni par la Constitution, rentre par cette porte.

Les Cantons, avec l'appui de l'autorité fédérale, imposeront-ils le simple respect de la loi commune ?

Il faudrait ajouter que les vedettes sont aussi le produit de l' "institution sportive". Que d'émissions télévisées, que de commentaires, que de cahiers spéciaux pour des événements qui n'en sont pas, ou pour des événements qui sont avant tout des faits médiatiques !

Mais cela aurait été un autre chapitre, plus difficile à aborder pour la TV.